

## MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

## MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

## Avenant n°1 au contrat d'objectifs et de performance 2015-2018

(Approuvé à l'unanimité) par le conseil d'administration de l'Institut national du Cancer le 12 octobre 2018,

ENL	LD.	

L'Etat, représenté par :

La Ministre des solidarités et de la santé, La Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

ET

Le groupement d'intérêt public de l'Institut national du Cancer ci-après nommé « INCa »,

Vu la convention constitutive telle que modifiée par la délibération de l'assemblée générale de l'Institut national du cancer en date du 29 mars 2013,

Vu le contrat d'objectifs et de performance 2015-2018 entre l'Etat et l'INCa,

Après délibération du conseil d'administration de l'INCa en date du 12 octobre 2018,

Il a été convenu ce qui suit :

## Article unique

Le contrat d'objectifs et de performance 2015-2018 est prolongé jusqu'au 31 décembre 2019 dans les termes définis initialement par ledit contrat.

Les cibles associées aux indicateurs du contrat pour l'année 2018 sont reconduites pour l'année 2019.

Fait le 0 7 DEC. 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation : Le directeur général de la santé

Jérôme SALDMON

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Pour la ministre et par délégation : Le directeur général de la recherche et de l'innovation

Bernard LARROUTUROU

Le président de l'Institut national du cancer

Norbert IFRAH